

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 16 – REPRESENTES : 10.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENTS : Mme Catherine COOREVITS et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

<u>OBJET</u> :	<i>Recrutement d'emplois saisonniers.</i>
-----------------------	--

N° 2017 / 06 / 03

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 19 Juin 2017.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un renfort pour les activités d'accueil de loisirs sans hébergement, plus particulièrement sur les périodes de vacances scolaires,

.../...

Considérant le taux d'encadrement des enfants à respecter, au vu de la capacité maximale d'accueil accordée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique,

Considérant que les recrutements seront effectués en fonction du nombre d'enfants réellement accueillis au vu des inscriptions,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer :

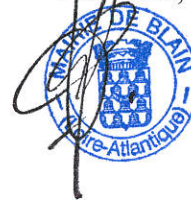
- 3 postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels, à temps complet, sur les périodes de vacances scolaires de l'année scolaire 2017/2018.

PRECISE que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés par vacation journalière d'un montant de 89,10 euros bruts (base de l'indice majoré 325). Le montant de la vacation inclut les temps de préparation.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Juillet 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170630-CM-2017-06-03-
DE

Date de télétransmission : 03/07/2017

Date de réception préfecture : 03/07/2017

Éance du Conseil municipal du 30 Juin 2017

Délibération n° 2017 / 06 / 03